



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE

**RAPPORT
ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ
DU SERVICE
2023**

In the bottom right corner, there are several overlapping, hollow geometric shapes, including triangles and quadrilaterals, in shades of blue and orange.

Table des matières

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)	4
Historique :	5
Partie I : indicateurs techniques.....	6
1) Situation géographique	6
a) Territoire desservi	6
b) Compétences.....	9
2) La prévention des déchets	10
a) Le PLPDMA	11
b) Biodéchets	11
c) Réemploi.....	11
3) Organisation de la gestion des déchets.....	12
a) Organisation de la collecte	12
b) Organisation des déchèteries.....	12
4) Traitement des déchets.....	13
a) Les ordures ménagères	13
b) La collecte sélective.....	14
c) Les refus de tri	15
d) Les déchèteries.....	16
5) Impacts environnementaux	21
a) Au bureau	21
b) Sur les sites	21
c) Sur les camions.....	21
6) Situation en matière d'emploi.....	21
a) Effectifs et perspectives	21
b) Accidents de travail et arrêts maladie.....	22
Partie 2 : indicateurs économiques et financiers	22
7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets	22
a) Les tonnages.....	22
b) Les marchés en cours	22
8) Budget, coût du service et financement	23
a) Investissement et fonctionnement	23
b) Le financement.....	23
9) Structure du coût.....	24
a) Nature des charges.....	24
b) Nature des produits.....	25

c)	Répartition des charges et du produit de financement	26
10)	Coût des différents flux de déchets.....	26
a)	La part relative des flux dans le coût du service public.....	26
b)	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	27
c)	La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne).....	27
Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges.		28
1)	La PBE	28
2)	L'UTMV	28

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres	8
Tableau 2- Suivi des tonnages 2023 par EPCI-membre du SDD82	9
Tableau 3 - Récapitulatif de la répartition des compétences entre collectivités.....	9
Tableau 4- Modalités d'exercice des différents modes de collecte	12
Tableau 6 - Tableau des flux et des repreneurs associés	17
Tableau 7- État des tonnages des flux soutenus en 2023	17
Tableau 8 - État des tonnages des flux repris en 2023.....	18
Tableau 9 - État des tonnages des flux revendus en 2023	18
Tableau 10- État des tonnages des flux qui coutent à la collectivité en 2023	19
Tableau 11 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale.....	22
Tableau 12 - Marchés publics en cours pour 2023	23
Tableau 13 - Tarifs des apports en déchèterie	24
Tableau 14 - Décomposition des charges en euros pour 2023	25
Tableau 15 - Décomposition en euros des postes de produits en 2023	26
Tableau 16 – Coût aidé des différents flux 2023.....	27
Tableau 17- Coût aidé TTC à la tonne et par habitant des différents flux	27
Tableau 18- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022	28
Tableau 19 - Récapitulatif 2023 des tonnages réceptionnés à l'UTMV	29

Liste des figures :

Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003.....	4
Figure 2- Structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne	7
Figure 3 - Structures de collecte membres du SDD82 en 2022.....	8
Figure 4- Séparation des compétences par EPCI.....	10
Figure 5 - Affiche SERD 2023	10
Figure 6- Évolution des tonnages OM par habitant depuis 2010.....	13
Figure 7 - composition annuelle de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant du SDD82	14
Figure 8 - Évolution des tonnages CS par habitant depuis 2010.....	15
Figure 9 - Évolution des tonnages de refus de tri par habitant depuis 2010	16
Figure 10 - Campagne de communication départementale sur les erreurs de tri.....	16
Figure 11- évolution de la fréquentation cumulées des 8 déchèteries du SDD82 depuis 2017	20

Figure 12- Evolution du tonnage de déchets non-valorisables depuis 2018	20
Figure 13 - Décomposition en part des postes de charges en 2023	25
Figure 14 - Décomposition en part des postes de produits 2023	26

Glossaire :

BR : Bacs de Regroupements
CC : Compostage Collectif
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CD82 : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
CI : Compostage Individuel
CC2R : Communauté de Communes des Deux Rives
CCQC : Communauté de Communes du Quercy Caussadais
CCQRGA : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
CCTVA : Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (disparue)
CCQV : Communauté de Communes Quercy Vert
CCQVA : Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
CS : Collecte Sélective
CSR : Combustible Solide de Récupération
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux
DRIMM (entreprise) : Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech
ECT : Extension des Consignes de Tri
MODECOM : MéthODE DE Caractérisation des Ordures Ménagères
OM(R) : Ordures Ménagères (Résiduelles)
ONF : Office National des Forêts
PAP : (collecte en) Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apports Volontaires
PBE : Plateforme Bois-Énergie
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP (filière) : Responsabilité Élargie Producteur
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SEOM : Syndicat d'élimination des ordures ménagères
SIEEOM SQ : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy
SIRTOMAD : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets
SMEEOM MG : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne
SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
UTMV : Unité de Traitement des Matières de Vidange
VVF : (concours des) Villes et Villages Fleuris
UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)

La création de ce Syndicat a été pensée dès octobre 2000, où le principe de sa création était approuvé par les différentes collectivités, pour être finalement créé le 30 janvier 2002. Le principal objectif lors de sa création était de répondre à la fermeture (ou la programmation de fermeture) de nombreux sites de traitement : incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Nègrepelisse, décharges de Réalville et de Puycornet etc. Il devait ainsi permettre d'assurer la mise en œuvre du transfert, du transport, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sa création a permis de restructurer l'élimination des déchets dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (dit PDEDMA) validé en 2003. Le Syndicat était alors composé des collectivités suivantes :

- Département de Tarn-et-Garonne
- SIEEOM de la Vallée de l'Aveyron
- SIEEOM du Bas Quercy
- SIEEOM de Grisolles-Verdun
- SIEEOM de la Moyenne Garonne
- SEOM de la Lomagne
- CC de Quercy Caussadais
- CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

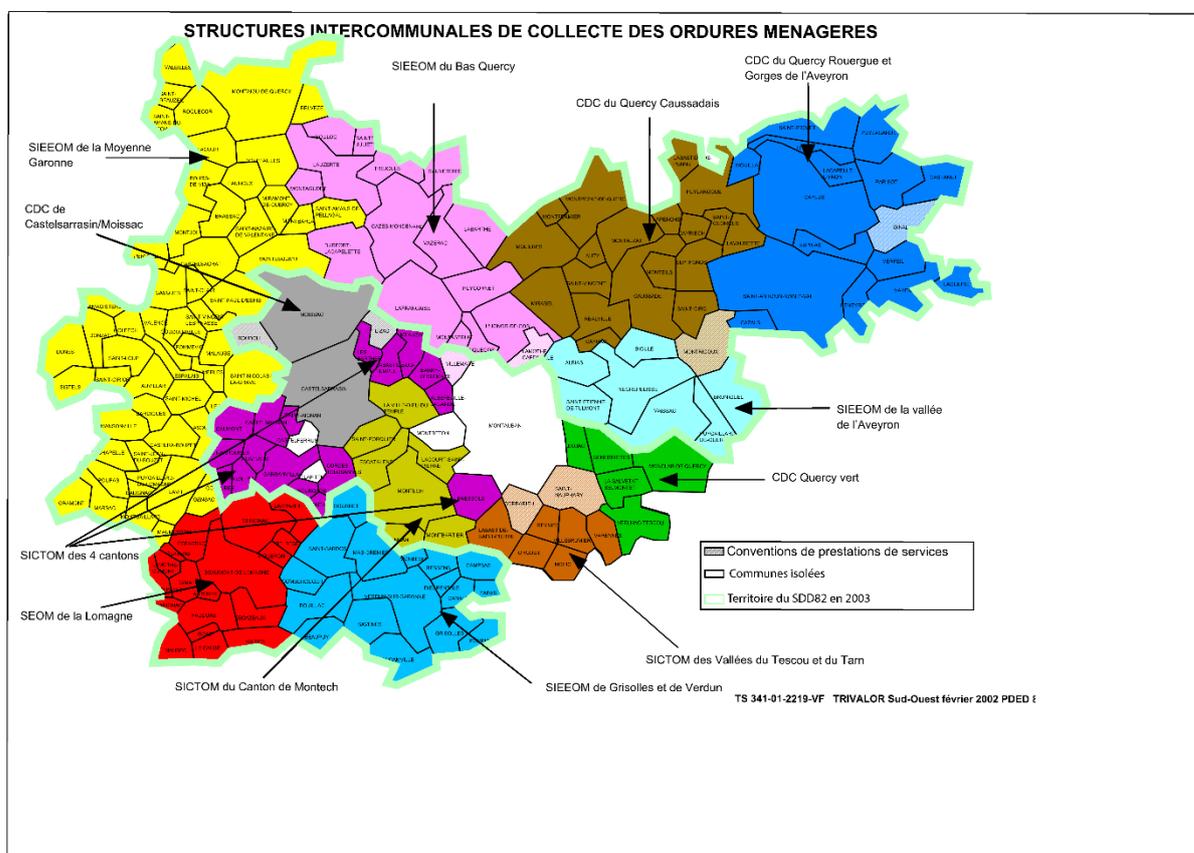


Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003

Historique :

Janvier 2002 : Création du Syndicat Départemental des déchets de Tarn-et-Garonne

Mars 2003 : Recrutement des premiers agents du Syndicat

Janvier 2005 : Début opérationnel de l'activité transport

Mars 2005 : Retrait du SIEEOM de Grisolles-Verdun

Janvier 2006 : Début de l'exercice de la compétence « Collecte » pour la CCTVA.

Mai 2006 : Création des quais de transferts de Nègrepelisse, Auvillar, Caylus

Avril 2007 : Début de la réflexion autour de la création de filières sur le bois-énergie et les matières de vidange, gérées par le SDD82.

2007 : Création du quai de Beaumont

Janvier 2008 : Début de l'exercice de la compétence optionnelle « gestion et aménagement des déchèteries » concernant les déchèteries de Lexos-Varen, Parisot, Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy, Montaigu-de-Quercy ainsi que celle de Caussade.

Juin 2008 : Le SEOM de la Lomagne délègue au SDD82 deux nouvelles déchèteries, Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Juillet 2009 : Approbation du principe de réalisation en maîtrise d'ouvrage d'une Plateforme Bois Energie sur le site limitrophe à la déchèterie de Nègrepelisse.

Avril 2012 : expérimentation de l'ECT sur une partie du territoire (SIEEOM SQ et SMEEOM MG)

2011 : Démarrage de la PBE

2013 : Mise en service de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange de Nègrepelisse

Janvier 2016 : expérimentation de l'Extension des Consignes de Tri sur l'ensemble du territoire du SDD82

Janvier 2016 : Reprise de la compétence « Collecte des déchets » par la CCTVA

Janvier 2017 : Fusion de la CCTVA avec la CCQV pour former la CCQVA. Modification des statuts du SDD82.

Janvier 2018 : Exercice de la compétence « gestion et aménagement des déchèteries » pour la déchèterie de Monclar-de-Quercy par le SDD82

Janvier 2020 : Reprise de la compétence « Gestion et aménagement des déchèteries » par le SMEEOM MG pour les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne et Montaigu-de-Quercy.

Mars 2020 : Approbation du principe de mise en place et du portage par le SDD82 d'un PLDPMA. Chaque membre doit alors se prononcer. Engagement dans l'AAP biodéchets de la Région et de l'ADEME.

Janvier 2021 : Adoption d'un logo pour le SDD82.

Juin 2021 : Mise en place d'une régie de vente de plaquettes de bois déchiqueté pour le service bois-énergie.

Août 2021 : Le SDD82 est lauréat de l'AAP de la Région Occitanie « Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » dans l'optique d'élaborer et d'adopter un PLPDMA commun aux 5 EPCI membres.

Janvier 2022 : Fin de la mise à disposition du personnel des déchèteries sur le territoire de la CCQC. Intégration au sein du SDD82. Création d'un budget annexe pour l'activité bois-énergie.

Février 2023 : Adoption du PLPDMA.

Juillet 2023 : Fin de l'étude préalable à la généralisation du tri des biodéchets.

En tant que structure à vocation départementale, le SDD82 est à même de réaliser des économies d'échelle en centralisant certaines fonctions (suivi des marchés de traitement, prestations de transport, réalisation d'études, veille réglementaire...) et en assurant de l'ingénierie que les collectivités-membres n'auraient soit, pas les moyens d'avoir en régie soit, qu'elles auraient en doublon entres-elles.

Partie I : indicateurs techniques

1) Situation géographique

a) Territoire desservi

Dans le département de Tarn-et-Garonne, il existe 3 structures de traitement des déchets :

- Le SIRTOMAD qui regroupe la partie la plus densément peuplée du département de Tarn-et-Garonne ;
- La communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui dispose de caractéristiques propres (densité et développement démographique, dynamique économique, proximité géographique avec le centre de tri et d'enfouissement...)
- Le SDD82, dont le périmètre couvre le reste du département, c'est-à-dire essentiellement la partie rurale.

Le territoire du SDD82 n'a ainsi pas évolué depuis 2017 et la loi NoTRE.

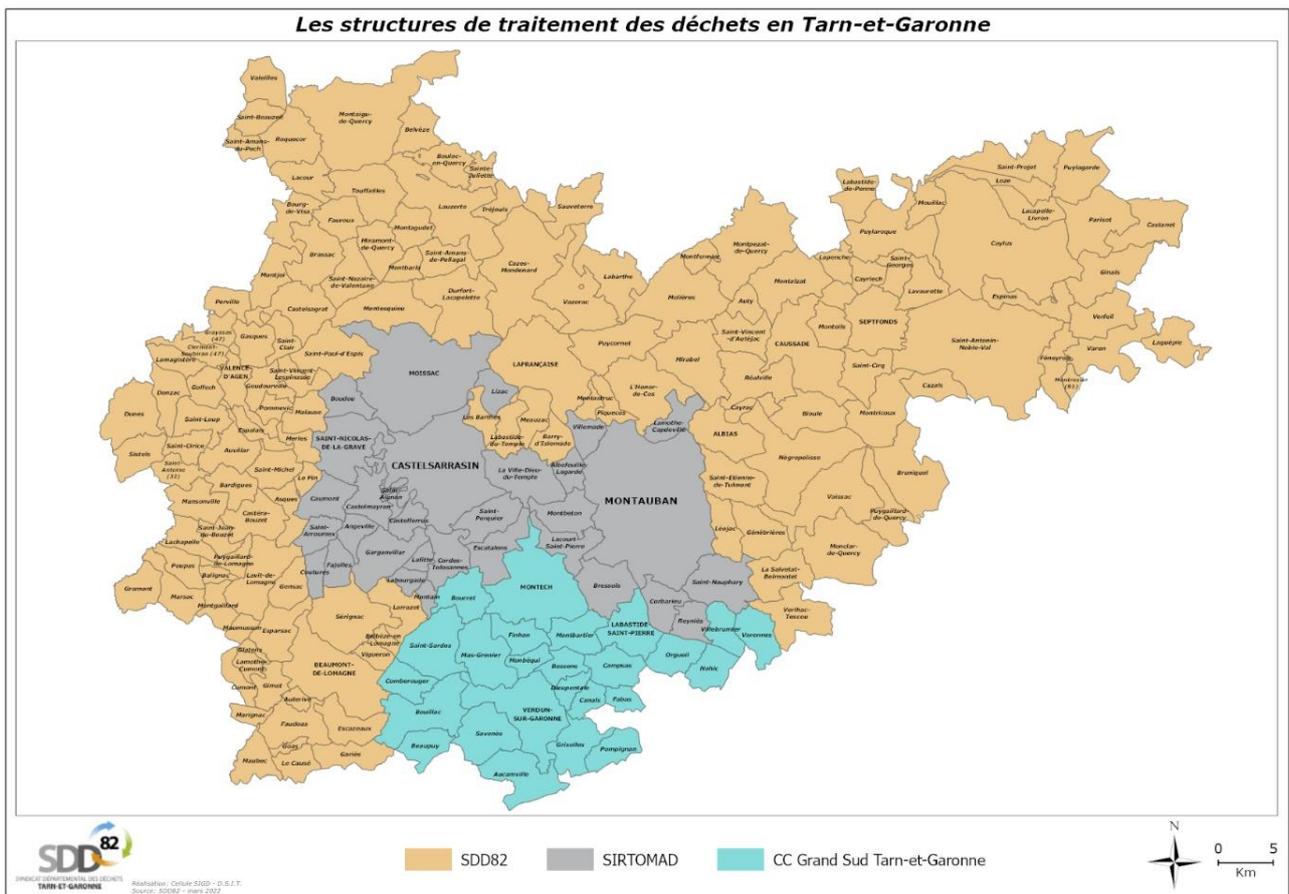


Figure 2- Structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne

Concernant les ordures ménagères, le SIRTOMAD dispose de sa propre Unité de Valorisation Énergétique située à Montauban. Les autres collectivités font enfouir leurs ordures ménagères au centre d'enfouissement de DRIMM à Montech.

L'ensemble des collectivités « traitement » disposent toutefois du même exutoire de traitement pour les déchets d'emballages : le centre de tri de DRIMM situé à Montech.

Concernant les structures de collecte-membres du SDD82, il y en 5, les voici dans la carte ci-dessous.

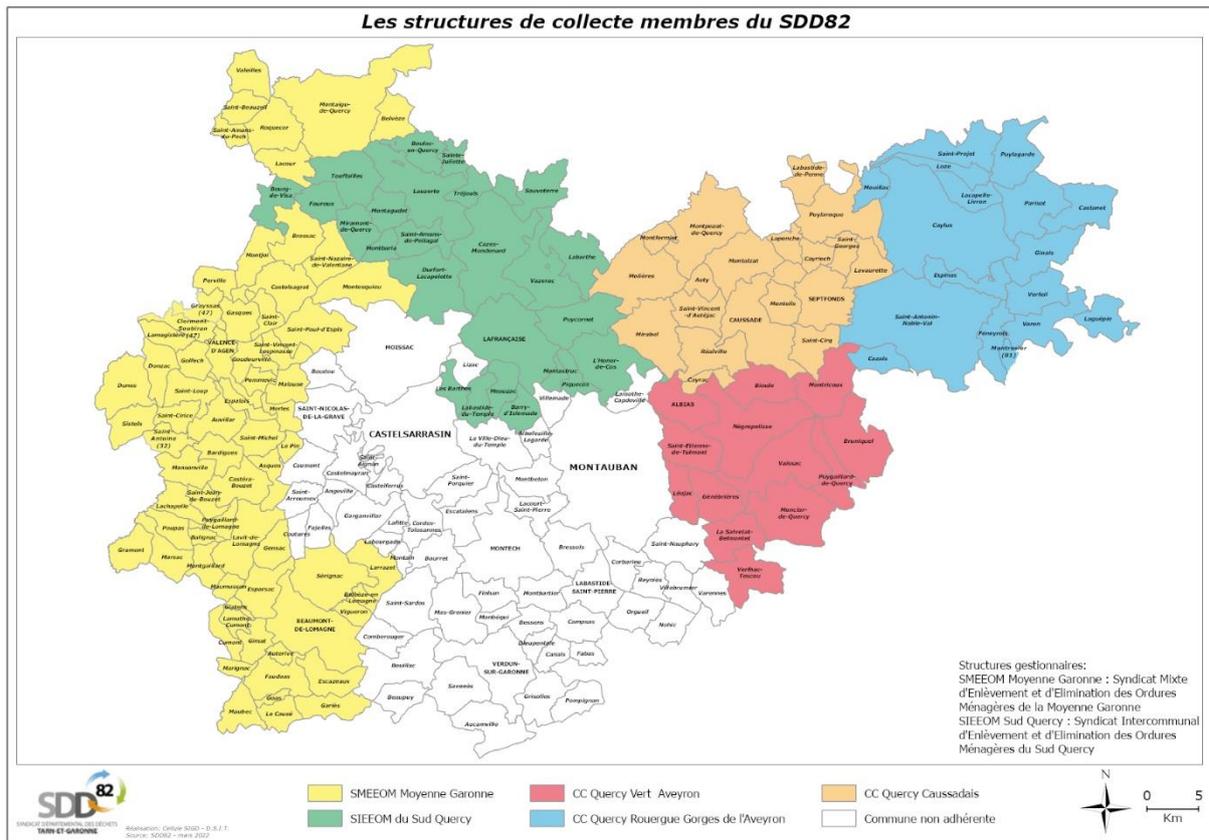


Figure 3 - Structures de collecte membres du SDD82 en 2022

Le SDD82 compte en 2023 au total 101 627 habitants soit 1 483 de plus qu'en 2022. Les populations sont détaillées dans le tableau suivant :

	<p>Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) : 19 communes et 20 355 habitants</p>
	<p>Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) : 17 communes et 7 717 habitants</p>
	<p>Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) : 13 communes et 22 620 habitants</p>
	<p>SMEEOM de la Moyenne-Garonne (SMG) : 69 communes (dont une du Gers et deux du Lot et Garonne) et 33 789 habitants.</p>
	<p>SIEEOM Sud-Quercy (SSQ) : 25 communes et 17 146 habitants</p>

Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres

Données 2023 Collectivités	Population municipale (Insee 2023)	Collecte OMR	Collecte CS	Papier	Verre	Gravats	Total déchèteries (hors gravats)	Part d'encombrants sur le total déchèteries hors gravat
CCQC	20 355	4 806	1 419	31	671	1 029	2 838	14.99 %
CCQRGA	7 717	1 884	706	*	460	415	1 213	22.92 %
CCQVA	22 620	4 731	1 352	*	737	912	3 606	22.55 %
SMEEOM MG	33 789	7 286	1 898	185	1 172	3 511	7 260	16.47%
SIEEOM SQ	17 146	2 992	766	186	692	843	2 960	17.06 %
Total	101 627	21 700	6 141	402	3 732	6 710	17 877	Moyenne

Tableau 2- Suivi des tonnages 2023 par EPCI-membre du SDD82

L'astérisque (*) signifie que ces collectivités collectent les papiers en mélange avec la collecte sélective.

Les collectivités-membres lorsqu'elles exercent une compétence, l'exercent en régie. Les trois communautés de communes recourent à un opérateur de collecte pour le verre uniquement.

b) Compétences

Les collectivités-membres peuvent choisir de garder certaines compétences liées aux déchets et d'en déléguer d'autres au SDD82. Ci-dessous, la liste des compétences gardées par les EPCI et celles déléguées au SDD82.

Collectivités Compétences	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Collecte	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Traitement	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82
Transfert et Transport	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82
Gestion des déchèteries	SDD82	SDD82	SDD82	SMEEOM / CC2R	SIEEOM SQ

Tableau 3 - Récapitulatif de la répartition des compétences entre collectivités.

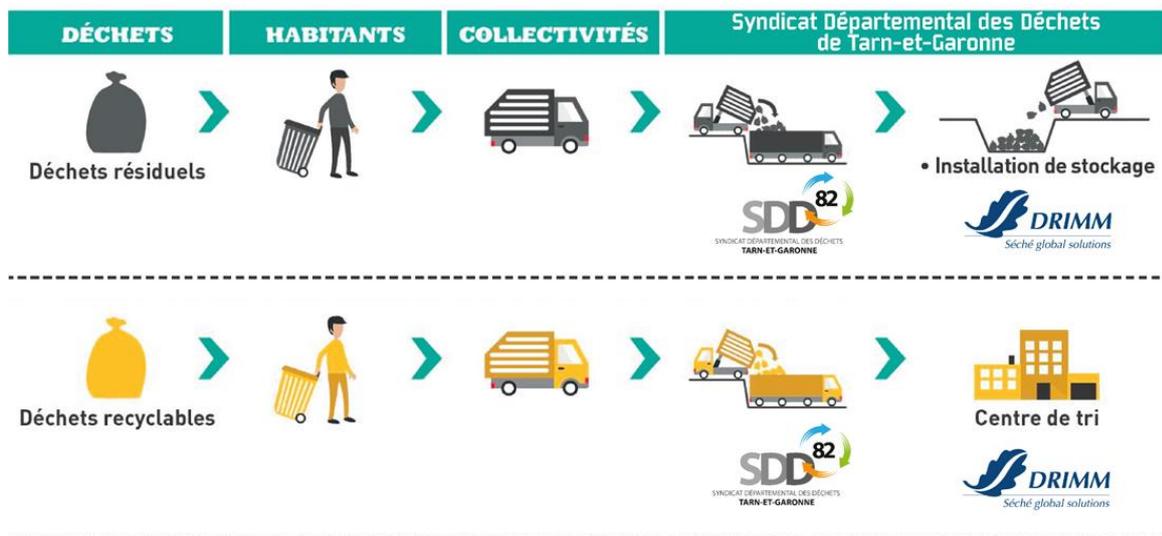


Figure 4- Séparation des compétences par EPCI

2) La prévention des déchets

On peut noter en 2023 le recrutement de personnels affectés à la prévention des déchets dans plusieurs collectivités-membres :

- 0.5 ETP à la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- 0 ETP à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron
- 0.33 ETP à la communauté de communes Quercy Caussadais
- 1 ETP (dédié biodéchets) au SIEEOM Sud-Quercy
- 2 ETP au SMEEOM Moyenne-Garonne

Une édition départementale de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a été menée à l'initiative du SDD82. Il a ainsi été proposé à chaque établissement scolaire de Tarn-et-Garonne d'expérimenter une semaine de goûter sans emballage.



Figure 5 - Affiche SERD 2023

a) Le PLPDMA

L'année 2023 a constitué l'année 2 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), après une année de conception c'est la première année opérationnelle. Il a été adopté le 3 février 2023. Le PLPDMA fixe et encadre la politique de prévention des déchets de la collectivité pour les 6 années à venir.

De nombreuses actions ont été menées comme la poursuite et l'intensification de la distribution de composteurs individuels, la préparation du déploiement du compostage collectif en vue de l'obligation au 1^{er} janvier 2024 de trier à la source les biodéchets, la préparation de la création d'un service broyage à domicile des déchets verts, la préparation au passage à la PMCB en déchèterie, des rencontres et des échanges avec ADIVALOR sur la collecte de plastiques agricoles, la formation du chargé de mission à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la création de communication dédiée sur le tri dans les cimetières, la création d'une campagne de communication pour la réduction des erreurs de tri, la diffusion de la communication autour de la REP sur les mégots (gérée par Alcome), des études et recherches autour de la mise en place de nudge et d'EIT sur le territoire.

b) Biodéchets

Depuis 2022, le SDD82 est invité à être membre du jury de Villes et Villages Fleuris. Le SDD82 a ainsi pu être moteur sur les sujets liés à la gestion des déchets verts au sens large, déchets de cimetières, mégots abandonnés et gestion des biodéchets, qui sont des thématiques de plus en plus prégnantes dans la grille de notation nationale de VVF.

Suite à l'édition 2022 et 2023 de VVF en Tarn-et-Garonne, le SDD82 a pu peser dans la grille de notation départementale pour que les actions environnementalement vertueuses aient plus de poids et permettent de mieux valoriser ces communes.

En 2023, s'est terminée l'étude préalable à la généralisation du tri des biodéchets.

En 2023, ce sont 303 composteurs qui ont été distribués sur le territoire du Quercy Caussadais. Il est prévu qu'en 2024 le Quercy Vert Aveyron délègue sa régie de distribution des composteurs au SDD82.

Suite à l'opération « tri dans les cantines des collèges » en 2022, l'ensemble des collèges situés sur le territoire du SDD82 ont mis en place la nouvelle signalétique de tri ainsi que du compostage autonome en établissement.

L'exposition sur le gaspillage alimentaire a été exposée 63 jours en 2023 sur 7 lieux différents (écoles, collèges et évènements).

c) Réemploi

Le réemploi se décline désormais de plusieurs manières au niveau des déchèteries gérées par le SDD82 :

- **La Récup'rie** (Varen-Lexos) : une convention de réemploi est en cours depuis fin 2021, les projets d'amélioration du fonctionnement prévus pour 2023 ont été suspendus du fait de l'arrêt temporaire de l'activité de l'association. L'association a été confronté par la commission de sécurité du SDIS qui a jugé que le lieu ne respectait pas les conditions d'accueil du public (ERP). Sommés de se mettre aux normes l'association a fermé temporairement.
- **L'association IDDEES** : poursuite des activités de récupération sur la déchèterie de Nègrepelisse. Pas d'accord trouvé sur les modalités financières de récupération dans l'ensemble des autres déchèteries

- **Les apprentis d’Auteuil** : depuis Novembre 2023, une convention a été créé avec le Campus Saint Lubin, basé à Caussade, filiale des Apprentis d’Auteuil. L’objet de la convention est la collecte des vélos, trotinettes et gyropodes, plus largement tout objet de mobilité à deux roues (sauf véhicules) dans le but de les remettre en état de fonctionnement et de les revendre sur leur site, à Caussade.
- **Montaulab** : Depuis avril 2023, une convention a été créé avec cette association pour que certains associés puissent récupérer des accumulateurs, petites batteries et petits matériels électroniques afin d’alimenter les ateliers pédagogiques animés au Fablab (atelier auto-réparation de matériel électroniques, atelier batterie...). S’étant ré organisés en cours d’année, l’association n’a collecté que 4 batteries d’équipement électroportatif en 2023.
- **Blouses Brothers** : Depuis février 2023, des appareils électroportatifs sont mis de côté sur des temporalités courtes afin d’alimenter le projet Brikotek. Ce projet vise à récupérer du matériel électroportatif pour le réparer et le mettre à disposition des usagers au travers d’un réseau de commerçants volontaires.
- **Lycée Polyvalent Claude Nougaro** : le projet « draisienne » avec les élèves de 1^{ère} mécanique ont pu récupérer différents éléments pour fabriquer des draisennes géantes en vue de faire une course inter-lycée.

3) Organisation de la gestion des déchets

a) Organisation de la collecte

La population du SDD82 n’a augmenté que de 1.48% entre 2022 et 2023. Les modes de collecte n’ont pas réellement évolué entre 2022 et 2023. Seul le SIEEOM Sud Quercy a introduit à l’été 2023, 12 Points d’Apport Volontaire pour les biodéchets dans les centres bourgs denses de ses communes-membres. La CCQVA et la CCQC ont également commandé des études pour les aider à optimiser leur circuit de collecte et l’organisation du service.

	CCQC	CCQVA	CCQRGA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
OM	PÂP + BR	PÂP + BR	BR	PÂP + BR +PÂV	PÂP + BR
CS	PÂP + BR	PÂP + BR	BR	PÂP + BR +PÂV	PÂP + BR
Verre	PÂV	PÂV	PÂV	PÂV	PÂV
Biodéchets	CI	CI + CC	CI	CI +CC+PAV	CI + CC

Tableau 4- Modalités d’exercice des différents modes de collecte

b) Organisation des déchèteries

En s’appuyant sur le tableau 3 on voit que le SDD82 gère les déchèteries pour 3 EPCI-membres. Le SDD82 a mis en place le contrôle d’accès en déchèterie au 1^{er} juillet 2022. À compter de cette date, chaque usager souhaitant accéder au réseau de déchèteries gérées par le SDD82 doit, pour se faire, s’être au préalable inscrit auprès des services du SDD82. L’usager obtient un QR code qu’il présente impérativement à l’agent pour pouvoir accéder au site et déposer ses déchets.

Le bilan de cette évolution peut être fait en 2023 car sur l’année complète on constate une forte diminution de la fréquentation en déchèterie. En 2019 (dernière année de référence avant Covid et reprise) les 8 déchèteries totalisaient ainsi 89 007 passages, en 2023 on en totalisait 65 948 passages.

4) Traitement des déchets

Le traitement des déchets gérés par le SDD82 peut se décliner en quatre catégories : les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, les refus de tri -qui transitent par les quais de transfert- et les déchets de déchèteries gérées par le SDD82.

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers DRIMM à Montech, installation qui dispose d'un centre de tri des déchets d'emballages ainsi que d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Les déchets y sont enfouis avec captation et valorisation des biogaz générés.

a) Les ordures ménagères

Sur l'ensemble du territoire du SDD82, on constate une baisse de la production d'ordures ménagères gérées par le SPPGD de l'ordre de 4.7 % entre 2022 et 2023 pour arriver à 21 541 tonnes et portant la moyenne à 214 kg / hab. / an, soit moins que la moyenne nationale à 254 kg / hab. / an¹ et bien moins que la moyenne régionale à 269 kg / hab. / an (2019)².

La plus forte baisse est à noter du côté du SIEEOM Sud-Quercy qui enregistre - 6.4 % d'ordures ménagères par rapport à 2022. Cette baisse s'explique en partie par le contexte économique inflationniste et la perte d'une partie du pouvoir d'achat ainsi que l'intensification des actions de prévention des déchets.

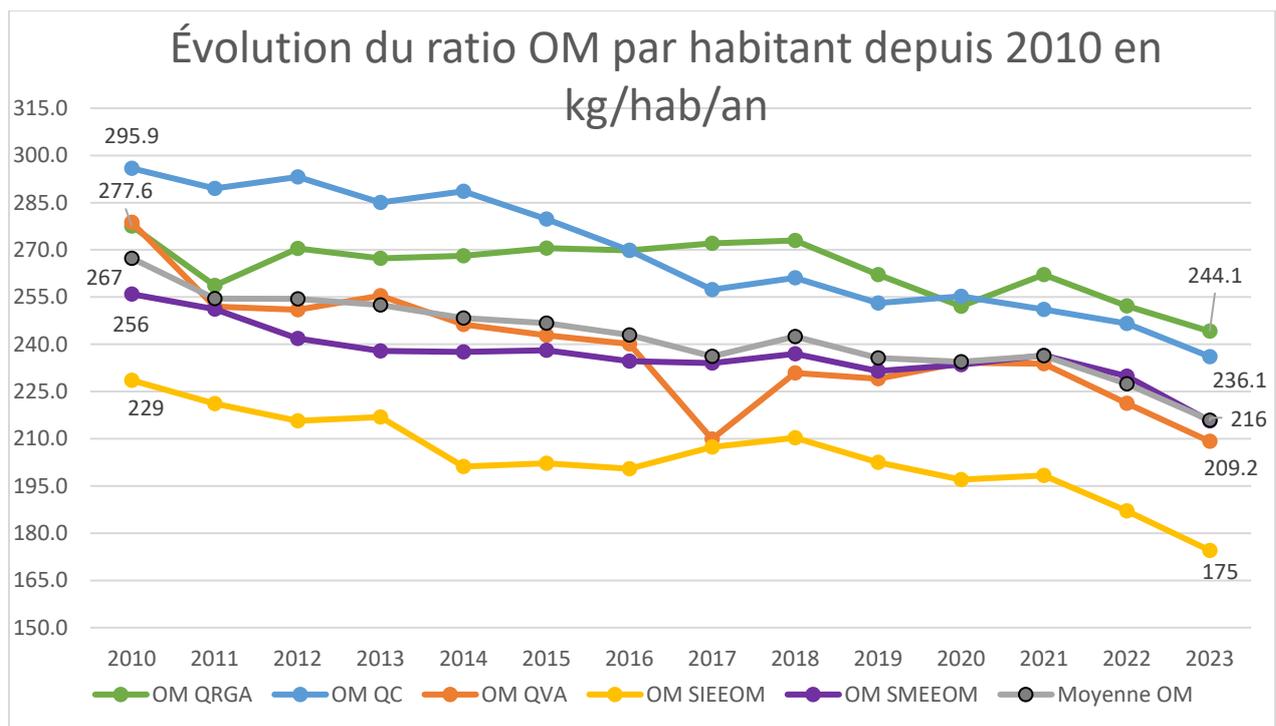


Figure 6- Évolution des tonnages OM par habitant depuis 2010

Cette baisse est bénéfique et la dynamique doit être appuyée pour aller dans le sens de la réduction des capacités d'accueil au centre d'enfouissement. En effet, sur ordre de la préfecture et pour être cohérent avec les ambitions nationales de réduction de la part des déchets enfouis, la DRIMM voit ses capacités réduites à 200 000 tonnes par an sur l'ISDND contre 300 000 tonnes par an en 2017.

¹ ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

² ORDECO - Enquête ADEME "Collecte et déchèteries"

L'étude biodéchets démarrée en 2022 s'est ainsi clôturée en juillet 2023. Cofinancée par l'ADEME et la Région Occitanie. Cette étude couvre l'ensemble des EPCI-membres et reprend celle du SIEEOM Sud Quercy (déjà réalisée en 2020). Elle vise à définir les gisements, les exutoires de traitement et l'ensemble des scénarios possibles en matière de collecte et de traitement des biodéchets.

Pour rappel, les caractérisations des ordures ménagères (MODECOM) effectuées ont donné les résultats suivants à l'échelle du SDD82 :

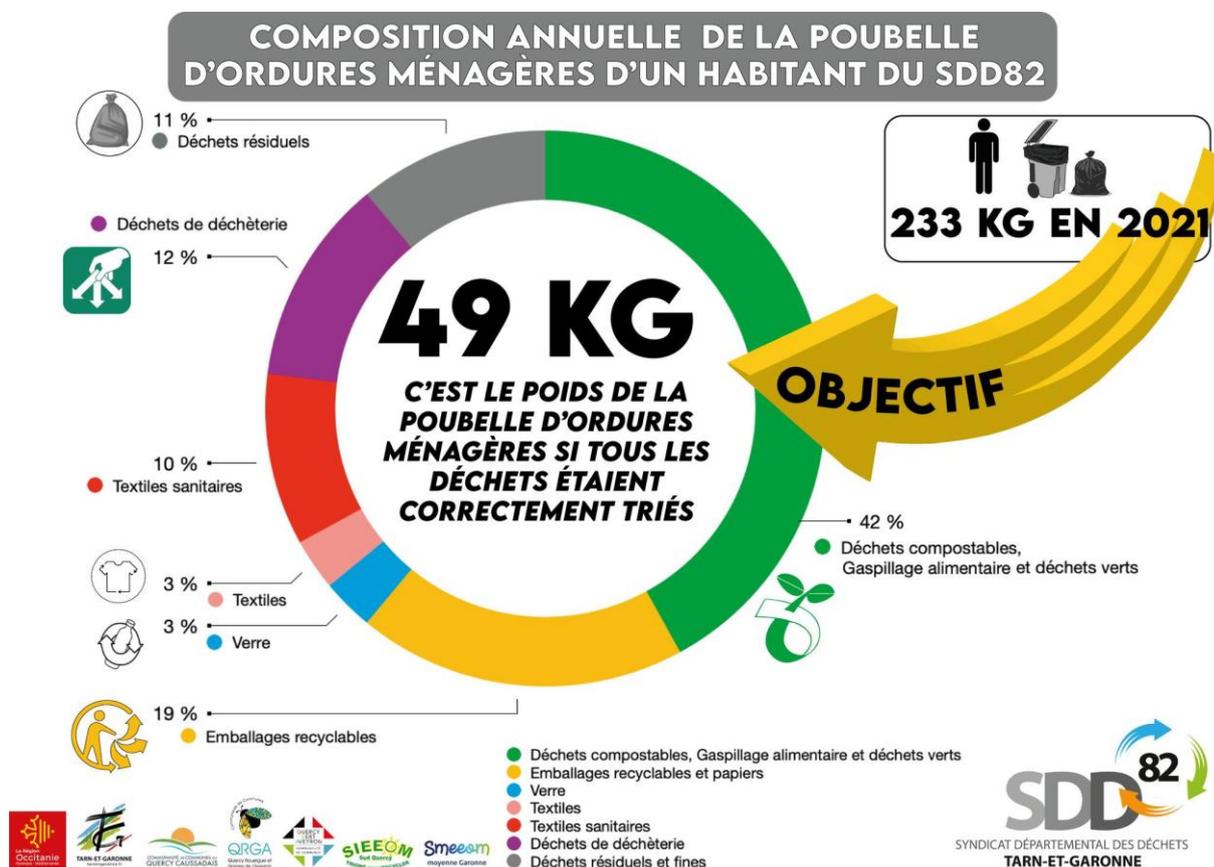


Figure 7 - composition annuelle de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant du SDD82

b) La collecte sélective

La collecte des emballages déposés dans la poubelle jaune est en stagnation (-1.2%) pour représenter 6 141 tonnes en 2023. Cette tendance est globale au niveau du SDD82, seule la CCQRGA connaît une augmentation de ces tonnages de CS (+2.17%).

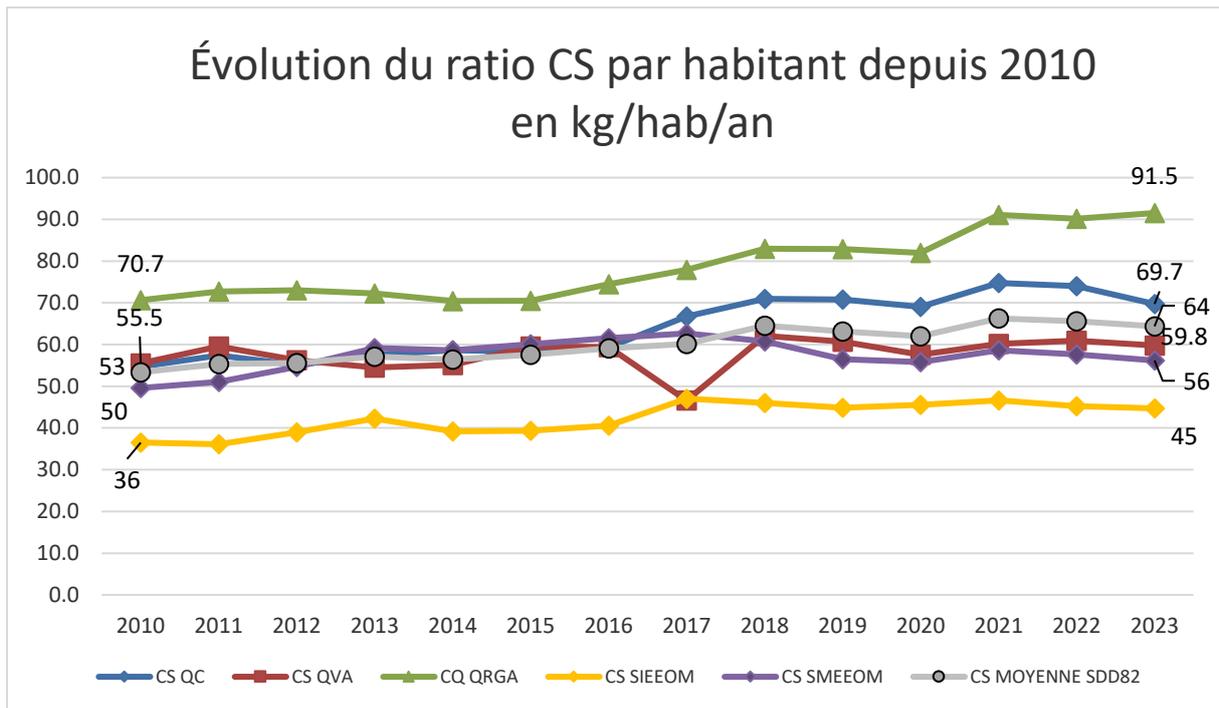


Figure 8 - Évolution des tonnages CS par habitant depuis 2010

c) Les refus de tri

Sont désignés « refus de tri », l'ensemble des déchets qui sont collectés sélectivement mais qui, arrivés au centre de tri, sont sortis de la chaîne car non conformes. Ces déchets sont alors acheminés vers l'enfouissement. La tendance haussière du refus de tri se poursuit depuis plusieurs années, 2023 a marqué une légère augmentation du poids du refus de tri (+3.17 %) par rapport à 2022.

On remarque trois tendances, d'une part la CCQRGA en forte baisse (-7.56%) ; suivent les CCQVA et CCQC en baisse légère (-2.65% et -2.58%) et d'autre part le SMEEOM de la Moyenne-Garonne et le SIEEOM Sud-Quercy en forte hausse (+12.64% et +18.78%). Depuis 2017, on constate une hausse générale de 66 % des refus de tri.

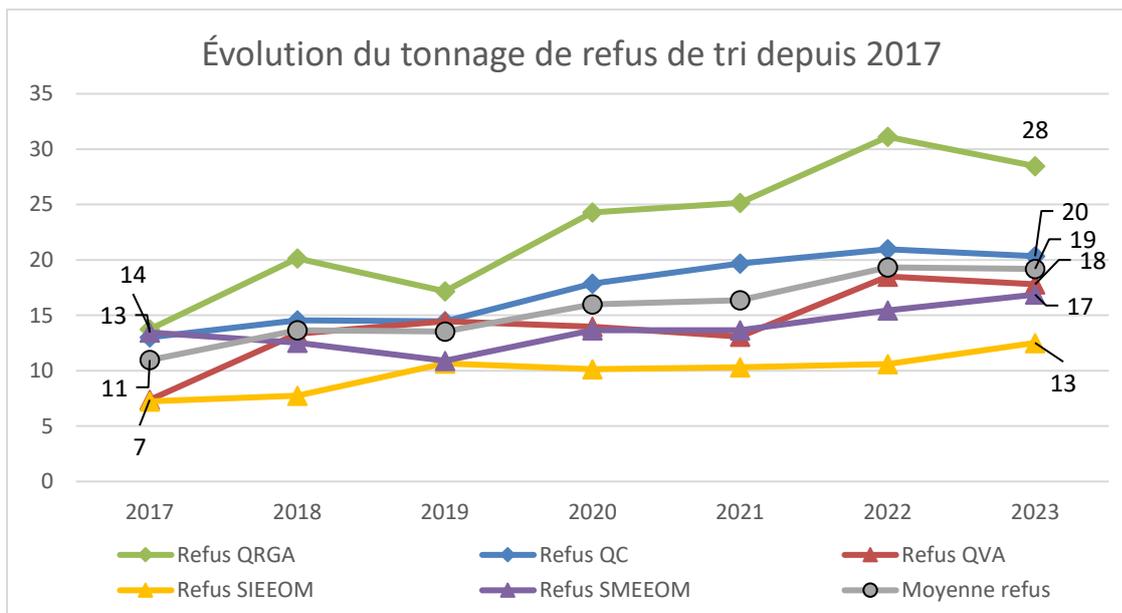


Figure 9 - Évolution des tonnages de refus de tri par habitant depuis 2010

On peut observer que malgré l'extension des consignes de tri en 2012 et en 2016, les ratios n'évoluent pas dans le sens d'un meilleur tri. Forts de ce constat les collectivités déchets du Tarn-et-Garonne ont mené une campagne de communication associant toutes les collectivités du département sur cette thématique.



Figure 10 - Campagne de communication départementale sur les erreurs de tri

d) Les déchèteries

Le SDD82 gère 8 déchèteries pour le compte des Communautés de Communes Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Ci-dessous, le tableau des repreneurs de nos flux en déchèterie.

Flux	Repreneurs
Batterie de clôture	FERVERT / COREPILE
Bois non traité (palettes)	SDD82
Cartons	DRIMM
Capsules Café	Nespresso
DDS / DDS Hors REP	ECODDS / Triadis
Déchets Verts	APAG Environnement / SEDE
DEEE	ENVIE
Cartouches d'encre	ENCRE31
Gravats (inertes)	SEMATEC
Huiles végétales	OLEOVIA

Huiles Minérales	CYCLEVIA
Métaux	FERVERT
Mobilier	ECO-MOBILIER
Non-recyclables (Encombrants)	DRIMM
Piles et accumulateurs	COREPILE
Plastiques Durs	DECHETS SERVICES 12
Plâtre	DECHETS SERVICES 12
Pneus	ALIAPUR – SOREGOM
Réemploi	IDDEES / La récup'rie
Papiers	PAPREC

Tableau 5 - Tableau des flux et des repreneurs associés

Les tableaux des sous-parties suivantes reprennent les tonnages par flux et par communautés de communes pour l'année 2023. Il est proposé de présenter les flux selon leur incidence financière.

Les flux soutenus

Ces flux désignent l'ensemble pour lesquels le SDD82 dispose de soutiens financiers de la part des éco-organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP financière ».

Ces soutiens sont proportionnels aux quantités reçues en déchèteries et envoyées en traitement. Le SDD82 ne gère pas les évacuations de ces flux, car ils sont organisés par les filières agréées pour chaque flux.

	QC	QRGA	QVA
Population (hab.)	20 355	7 717	22 620
MOBILIER (tonnes)	726,10	359,90	855,76
kg/hab	35.67	46.63	37.83
DEEE (tonnes)	183,43	98,87	194,05
kg/hab	9.01	12.81	8.57
ECODDS (tonnes)	15,29	11,29	23,56
kg/hab	0.75	1.46	1.04
TEXTILES (tonnes)	14,37	6,56	7,69
kg/hab	0.70	0.85	0.39

Tableau 6- État des tonnages des flux soutenus en 2023

Les flux « repris »

Ces flux sont collectés gratuitement en déchèterie par les éco-organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP opérationnelle ». Les prestataires se chargent seulement de reprendre à leurs frais les flux collectés en déchèteries et de les retraiter. Le SDD82 ne gère donc pas le transport de ces flux.

Ce sont essentiellement des « petits » flux en termes de tonnages et de contenants mis à disposition par les repreneurs.

	QC	QRGA	QVA
population	20 355	7 717	22 620
HUILES VEGETALES	1,55	0,33	1,90
kg/hab	0,07	0,04	0,08
HUILES MINÉRALES	12,29	4,90	11,43
kg/hab	0,60	0,63	0,5
LAMPES	0,66	1,03	0,91
kg/hab	0,03	0,11	0,04
PILES	1,05	1,08	0,96
kg/hab	0,05	0,13	0,04
DASRI	0,05	0,52	0,02
kg/hab	0,002	0,06	0,00
CAPSULES	1,05	0,40	0,44
kg/hab	0,05	0,05	0,019
CARTOUCHES	0,03	0,14	0,20
kg/hab	0,001	0,018	0,008
PNEUS	0	0	0
kg/hab	0,00	0,00	0,00

Tableau 7 - État des tonnages des flux repris en 2023

Il est prévu qu'en 2024, la filière REP des huiles minérales et des lubrifiants (CYCLEVIA) soit rendue opérante. Ce flux ne représentera donc plus une charge pour la collectivité qui profitera, au titre des filières opérationnelles, de l'enlèvement gratuit.

Les flux revendus

Les flux destinés à la revente désignent l'ensemble des déchets non-couverts par une REP, et dont la revente représente une valeur marchande. Le produit de leur revente permet d'amortir les frais liés à la mise en place de leur collecte.

	QC	QRGA	QVA
population	20 355	7 717	22 620
CARTONS	77,94	22,76	95,28
kg/hab	3,82	2,94	4,21
BATTERIES	1,74	0,00	3,63
kg/hab	0,08	0	0,16
MÉTAUX	177,80	102,53	217,83
kg/hab	8,73	13,28	9,62
PALETTES	39,60	21,66	44,40
kg/hab	1,94	2,8	1,92

Tableau 8 - État des tonnages des flux revendus en 2023

Les flux qui coûtent

Ces matériaux n'ont pas de valeur marchande et leur traitement a un coût pour le SDD82.

Le flux encombrant est de loin le plus onéreux à traiter, car les déchets qui sont dirigés vers cette benne ne sont pas valorisables en l'état actuel. Ils sont donc enfouis ; l'accent doit être mis sur la réduction

de ce flux et le détournement vers des filières de valorisation. Les déchets verts, au vu des objectifs nationaux et régionaux (PNPD, PRPGD, AGECE, LTECV), sont fléchés pour être traités le plus localement possible. Ils représentent le 3^e poste de dépenses en termes de traitement des déchets de déchèterie derrière les encombrants et les DDS hors REP.

	QC	QRGA	QVA
population	20 355	7 717	22 620
DECHETS VERTS	1015,68	211,42	1149,00
kg/hab	49.89	27.39	50.79
DDS	30,33	19,48	43,69
kg/hab	1.49	2.52	1.93
ENCOMBRANTS	424,68	278,76	813,32
kg/hab	20.86	36.12	35.95
GRAVATS	1028,85	415,36	911,54
kg/hab	50.54	53.82	40.29
PLASTIQUES DURS	51,00	15,40	61,62
kg/hab	2.5	1.99	2.72
PLATRE	48,58	33,86	69,92
kg/hab	2.38	4.38	3.09
PNEUS HD	14,92	24,76	10,46
kg/hab	0.73	3.2	0.46

Tableau 9- État des tonnages des flux qui courent à la collectivité en 2023

Les 8 déchèteries ont connu une fréquentation de 65 949 passages en 2023. C'est un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes. Un fort rebond a été noté en 2021 (post covid) où les usagers ont profité du confinement pour faire un grand ménage chez eux. L'année 2022 ne dispose pas de statistiques fiables, puisque les agents avaient pour consigne d'expliquer le contrôle d'accès aux usagers (opérationnel au 1^{er} juillet 2022). Nous ne disposons donc de statistiques fiables que sur le deuxième semestre, où la consigne était d'être tolérant avec les usagers n'en disposant pas.

2023 est la première année de données de fréquentation stabilisée sur le nouveau système. Elle se situe à 25,9 % de fréquentation en moins par rapport à 2019, la dernière année de référence avant COVID.

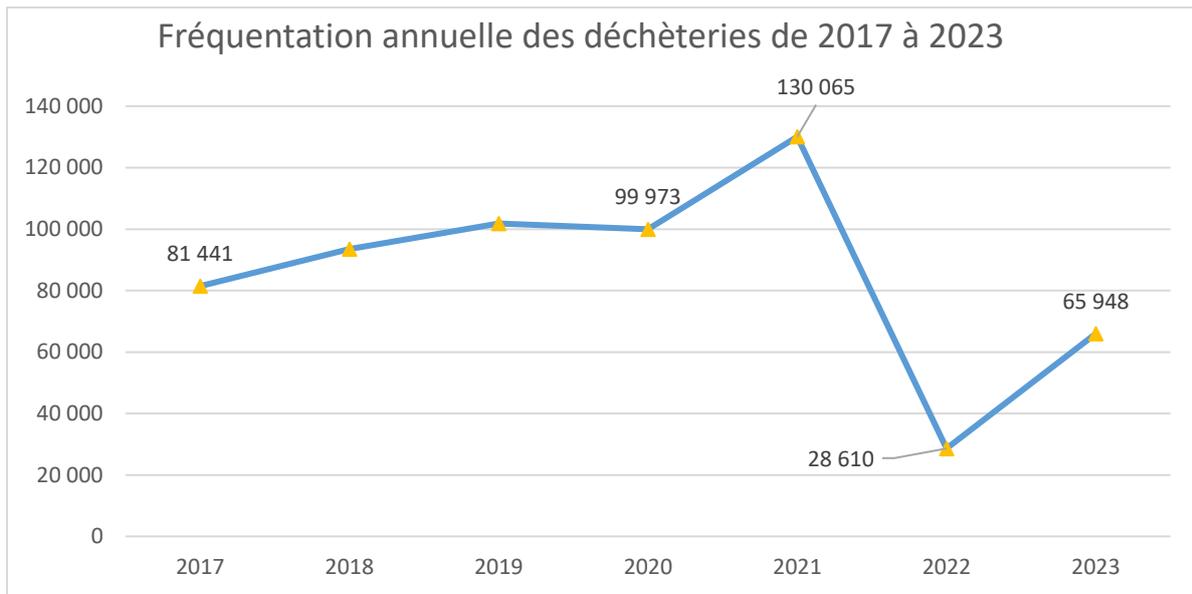


Figure 11- évolution de la fréquentation cumulée des 8 déchèteries du SDD82 depuis 2017

On observe également une forte tendance à la baisse dans le flux de déchets non-valorisables, couramment appelé « encombrants ». Ces déchets sont enfouis et ne font l'objet d'aucun recyclage ni valorisation.

Depuis 2018, le tonnage d'encombrants a été divisé par quasiment 3. Le décrochage est encore plus fort depuis 2021, où il a été divisé par 2, en deux années.

Ce décrochage s'explique par la mise en place volontaire de nouvelles filières de tri (plâtre, plastiques rigides...) ainsi que de la formation accrue des agents valoristes aux enjeux du tri et de la sensibilisation des usagers à l'importance du tri.

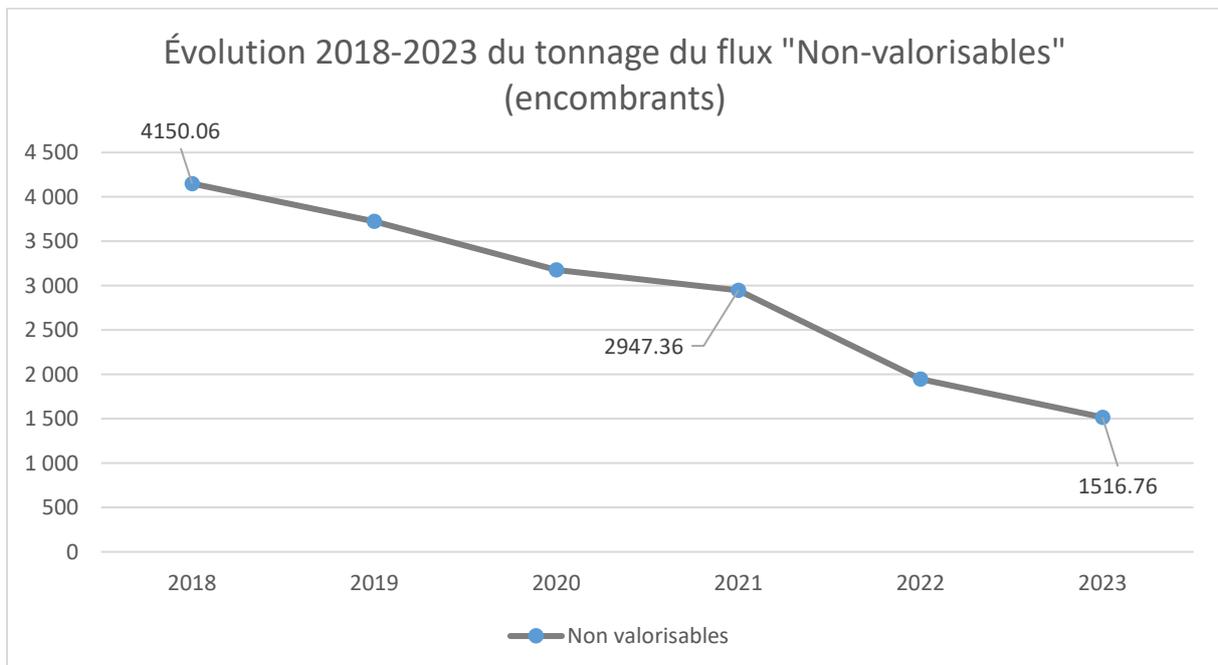


Figure 12- Evolution du tonnage de déchets non-valorisables depuis 2018

5) Impacts environnementaux

Le SDD82, dans sa volonté de réduire son empreinte carbone, mène des actions afin d'atteindre cet objectif.

En 2023, pour suivre les conclusions de l'étude biodéchets de nombreuses actions ont été menées : poursuite de la vente de composteurs individuels sur le Quercy Caussadais, travail préparatoire avec les communes pour l'installation de composteurs collectif, accompagnement aux acteurs de réemploi.

a) Au bureau

Concernant les fournitures de bureau : le papier graphique, les enveloppes et les stylos achetés sont 100 % recyclés. L'impression de l'ensemble des supports de communication commandés auprès de prestataires est également réalisée sur papier recyclé.

L'application des consignes gouvernementales sur la température au sein des bureaux a été réalisée.

b) Sur les sites

Des actions spécifiques sur les envois de déchets (plastiques légers) ont été menées, notamment au niveau des quais de transfert, mais également sur les déchèteries.

Le SDD82 assure le suivi trentenaire, post-exploitation, d'un ISDND situé au lieu-dit « Roumieu » sur la commune de Réalville. Une sollicitation a été faite par la société Enercoop pour un projet de photovoltaïque sur les anciens casiers de stockage. L'achat de terrains connexes sera réalisé l'an prochain afin de pouvoir finaliser le projet. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le traitement des lixiviats avant rejet dans le milieu.

c) Sur les camions

Pour réduire l'envol des déchets (spécifiquement dans les bennes de collecte sélective) lors du transport jusqu'aux exutoires de traitement, des filets venant couvrir les bennes sont progressivement installés. Les chauffeurs de camions polybennes ont leur circuit de tournée optimisé afin de faire le moins de kilomètres possibles. Il a également été donné comme consigne de procéder à une égalisation et un tassage plus prononcé des déchets dans les bennes sur les quais de transfert, pour optimiser le tonnage contenu dans chaque benne.

L'ensemble des chauffeurs a suivi une formation à l'éco-conduite afin de réduire la consommation de carburant et l'usure du véhicule. En 2023, les véhicules poids-lourds ont ainsi consommé 119 689 litres de carburant, soit une consommation de 56,71 litres de carburant pour 100 kilomètres.

6) Situation en matière d'emploi

a) Effectifs et perspectives

Historiquement, le SDD82 compte 5 chauffeurs super-lourd à temps plein.

Dans les bureaux, 2 secrétaires-comptables, 1 responsable transport et déchèteries, 1 chargé de prévention et gestion des déchets et 1 directrice pour un total de 4.9 ETP.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents-valoristes du Quercy Caussadais (5 agents, 4 ETP) ont été transférés et sont désormais des personnels SDD82.

Sur un budget annexe, on compte 1 ETP pour le responsable de la plateforme bois énergie et de l'unité de traitement des matières de vidange.

b) Accidents de travail et arrêts maladie

En 2023, ce sont 2 arrêts maladie qui ont été posés par les agents du SDD82 pour un total de 55 jours d'absence (en 2022, 5 arrêts maladie pour 41 jours).

Aucun accident de travail n'a été recensé en 2023.

Partie 2 : indicateurs économiques et financiers

7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

a) Les tonnages

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages et pour comparaison les moyennes nationales.

Année 2023	OMR	RSOM	Verre	Déchèterie hors gravats	Total
Tonnages	21 700	6 141	3 732	17 874	49 447
Kg /habitant (SDD82)	216	64	37	176	493
Kg /habitant (France)^{3, 4}	254	20	34	219,61 kg	527.61 kg
Ecart ratio national	-37	+ 44	+ 3	-43.6	

Tableau 10 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale

L'ensemble des collectivités collecte les OM et la CS en régie. Les modes de collecte prédominants sont le porte-à-porte et la collecte en bacs de regroupement dans un mode d'organisation hybride pour les collectivités CCQC, CCQVA et SMEEOM MG. La CCQRGA collecte la totalité des déchets en bacs de regroupement, le SIEEOM SQ quant à lui mixe le porte-à-porte et les points d'apport volontaires. Il est à noter que SIEEOM SQ et le SMEEOM MG collectent les papiers séparément des emballages recyclables.

Le verre est collecté en régie par le SIEEOM SQ et le SMEEOM MG, pour les autres collectivités c'est une société privée qui assure la collecte et le transport.

Pour les flux sans REP opérationnelle, ni repreneur local laissant ses bennes à quais, pour les CCQC, CCQVA et la CCQRGA, le SDD82 assure le transport des bennes de déchèteries vers leur exutoire. Le SIEEOM SQ et SMEEOM MG assurent sur les mêmes flux, le transport des déchets pour leurs déchèteries vers les exutoires de traitement.

b) Les marchés en cours

Le SDD82 compte 15 marchés pour l'année 2023. Les marchés traitement des ordures ménagères et tri et conditionnement des déchets d'emballages se terminant dans l'année, ont donné lieu à des avenants afin que les dates coïncident avec le renouvellement des autres marchés de traitement.

³ ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

⁴ <https://www.citeo.com/le-mag/les-chiffres-du-recyclage-en-france>

L'ensemble des marchés sont des prestations liées à l'enlèvement et/ou au (pré)traitement des déchets. Pour 2023, le montant maximum total des marchés s'élève à 4 603 852,00 €.

Marchés en cours en 2023									
N° du marché	Objet du marché	Début du marché	Durée initiale du marché	Type	Titulaire du marché	Adresse du titulaire du marché	Montant maxi annuel HT	Date de fin du marché	Avenant
1805	TRAIT. DECHETS NON DANGEREUX	13/07/2018	3 ANS	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	2 209 900,00	reconduit jusqu'au 20.11.2023	avenant jusqu'au 31.12.2024
1806	TRI CONDITIONNEMENT COLL. SEL.	13/07/2018	3 ANS	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	1 264 600,00	reconduit jusqu'au 20.11.2023	avenant jusqu'au 31.12.2024
2001	ENCOMBRANTS	01.03.2021	1 AN	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	539 000,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2002	DECHETS VERTS BROYAGE - Monclar	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	APAG	CASTELSARRASIN	21 733,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2003	DECHETS VERTS TRAITEMENT - DCT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	APAG	CASTELSARRASIN	80 388,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2004	DECHETS VERTS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	SEDE	MONTANS	8 550,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2005B	BATTERIES	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	12 896,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2005F	FERRAILLES	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	168 150,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2006	DDS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	TRIADIS	SAINT ALBAN	83 740,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2007	PLASTIQUES TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	DS 12	VILLEFRANCHE RGE	17 500,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2012	PLATRE TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	DS 12	VILLEFRANCHE RGE	23 750,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2013	EXTINCTEURS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	ONCIDIS	BEZONS	27 200,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024	x
2101	BROYAGE CRIBLAGE - PBE	01/06/2021	2 ANS	marché à bon de commande	APAG	CASTELSARRASIN	27 260,00	fin au 31.05.2023	terminé
2102	CARTONS MISE EN BALLE	01.01.2022	2 ANS	contrat sur décision	DRIMM	MONTECH	33 600,00	fin au 31.12.2023	x
2203	BROYAGE CRIBLAGE PBE	05/10/2022	1 ANS	marché à bon de commande	APAG	CASTELSARRASIN	85 585,00	fin au 04.10.2023	transformé en contrat à la fin du marché
							4 603 852,00 €		

Tableau 11 - Marchés publics en cours pour 2023

8) Budget, coût du service et financement

a) Investissement et fonctionnement

Le SDD82 a un budget réalisé de 6 956 746 € pour les dépenses de fonctionnement (compte administratif 2023).

Le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective cumulés atteint plus de 66.1% des dépenses de fonctionnement du SDD82.

Pour permettre de se représenter et de se situer par rapport à d'autres collectivités, on va parler ici du coût aidé du SPPGD. Le coût aidé désigne le coût final qui reste à la charge de la collectivité une fois déduites les différentes recettes issues des reventes de matériaux, soutiens, subventions... Il s'exprime en euro par habitant.

Pour l'année 2023, le coût aidé du SDD82 est de :

- Ordures ménagères résiduelles : 31.02 € HT par habitant,
- Collecte sélective : 19.70 € HT par habitant,
- Déchèteries du Quercy Caussadais : 19,16 € HT par habitant,
- Déchèteries de Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 23,42 € HT par habitant,
- Déchèteries Quercy Vert Aveyron : 16,73 € HT par habitant,
- Gestion du passif : 0,73 € HT par habitant.

b) Le financement

L'ensemble des collectivités-membres applique la TEOM sans part incitative. Le SIEEOM SQ et la CCQRGA appliquent quant à eux une Redevance Spéciale sur les gros producteurs de déchets.

Une tarification spécifique pour les déchets des professionnels (et des particuliers, au-delà de 20 passages par an) apportés en déchèterie est mise en place. La liste des déchets payants se trouve ci-dessous :

Tarifs des déchèteries appliqués aux :	
- particuliers au-delà de 20 passages / an, - professionnels, associations et collectivités du territoire au-delà de la remise annuelle - professionnels hors territoire	
Nature	Prix unitaire
Gravats	12 €/m³
Déchets verts	10 €/m³
Encombrants	25 €/m³
Bois traités	21 €/m³
Plâtre	15 €/m³
Plastiques durs	15 €/m³
Extincteurs > 2kg	30 €/unité
Pneus (hors décrets)	3 €/unité
Déchets "chimiques" DDS (peintures, solvants, acides, phytosanitaires, aérosols, combustibles et produits inconnus...)	0,5€ /unité
Ameublement (meubles divers, mobilier de jardin, matelas...) + Couettes et Oreillers	Gratuit
Papiers	
Cartons	
Ferrailles	
Bois non traités (palettes, cagettes...)	
Emballages en verre (bouteilles, bocaux, flacons...)	
Huiles minérales usagées	
Huiles végétales	
Piles et accumulateurs	
Cartouches d'encre	
DEEE, néons, lampes techniques	
Textiles	
Extincteurs < 2kg	
Pneus (propres)	
Déchets spéciaux (batteries, radiographie, capsule Nesspresso...)	

Tableau 12 - Tarifs des apports en déchèterie

Afin de financer le SDD82, les collectivités-membres payent une contribution qui est proportionnelle aux compétences déléguées au SDD82 (transport, traitement, gestion des déchèteries). Ainsi en 2023, le coût de financement était de 60.59 € par habitant (toutes collectivités confondues).

9) Structure du coût

Présenter la structure du coût permet de présenter les différents postes de dépenses et de produits qui incombent au SPPGD.

a) Nature des charges

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des charges représente en 2023 la somme de 6 542 359 € décomposée comme qui suit :

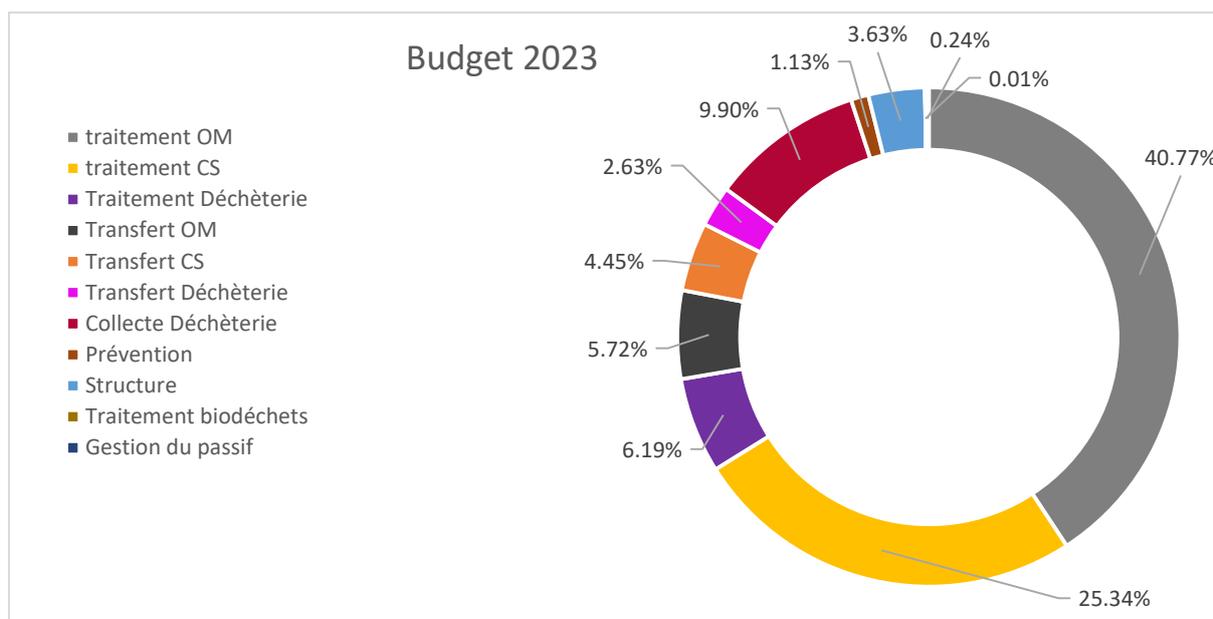


Figure 13 - Décomposition en part des postes de charges en 2023

Postes de charges : 6 542 948 €	En Euros
Traitement OM	2 667 402 €
Traitement CS	1 658 109 €
Traitement Déchèterie	404 813 €
Transfert OM	374 184 €
Transfert CS	291 137 €
Transfert Déchèterie	172 299 €
Collecte Déchèterie	647 522 €
Prévention	74 107 €
Structure	237 291 €
Traitement biodéchets	657 €

Tableau 13 - Décomposition des charges en euros pour 2023

b) Nature des produits

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des produits générés sur l'année 2023 s'élevait à 386 259 €

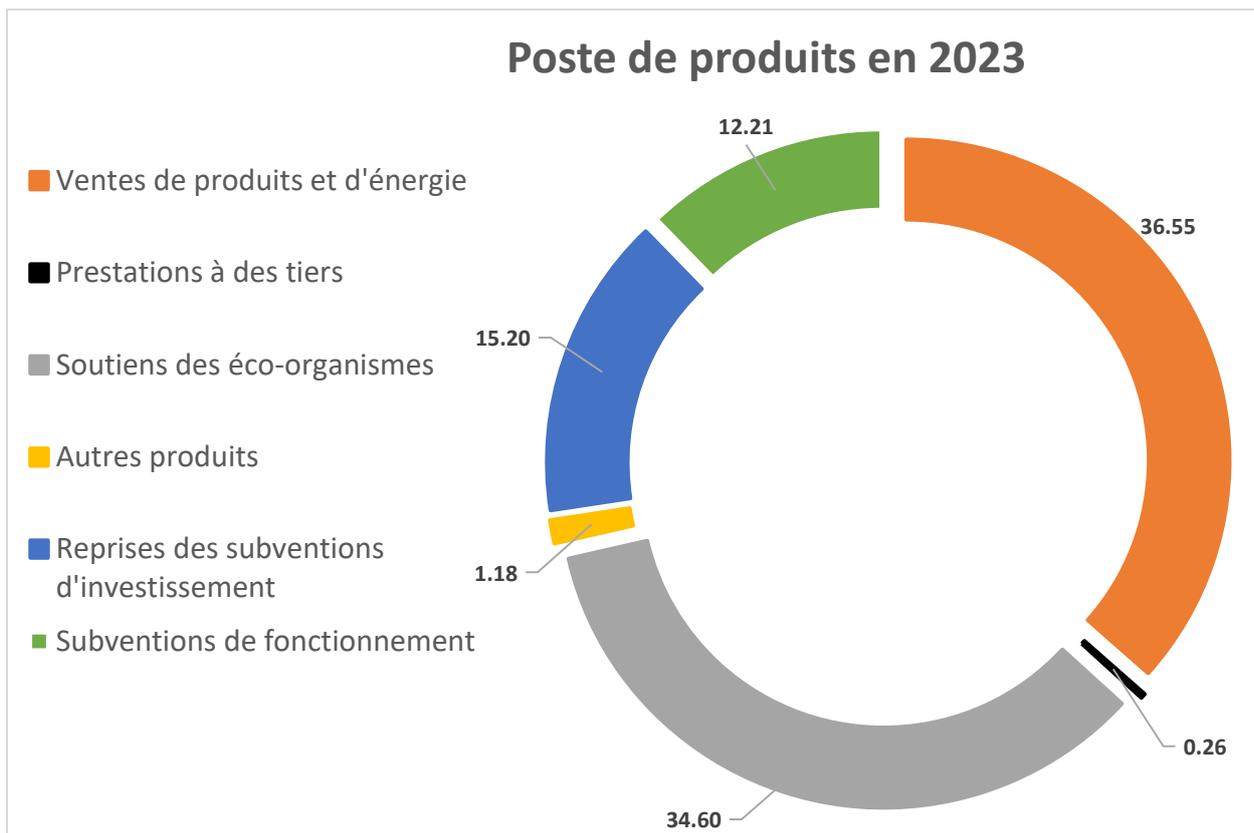


Figure 14 - Décomposition en part des postes de produits 2023

Poste de produits : 386 259 €	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	141 179
Prestations à des tiers	994
Soutiens des éco-organismes	133 652
Autres produits	4 560
Reprises des subventions d'investissement	58 700
Subventions de fonctionnement	47 171

Tableau 14 - Décomposition en euros des postes de produits en 2023

c) Répartition des charges et du produit de financement

Si l'on additionne le total des produits et financement, on se rend compte que les recettes sont supérieures de 1,07 €/hab aux charges. Cet écart s'explique en partie par la TVA qui vient s'additionner aux charges de 4.95 €.

10) Coût des différents flux de déchets

a) La part relative des flux dans le coût du service public

Le flux verre est géré directement par les EPCI-membres.

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coût aidé en euros arrondis	3 152 678		2 002 356	985 600	6 140 634 €

Tableau 15 – Coût aidé des différents flux 2023

b) Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Coûts résiduels en € /tonne	159,6		345,7	109,0	177,4
Coûts résiduels / hab	34,1		20,9	20,1	65,5

Tableau 16- Coût aidé TTC à la tonne et par habitant des différents flux

c) La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Prévention	1,98		1,98	1,98	
Transport	17,24		47,41	17,80	
Traitement	122,9		270,0	41,83	

Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges.

1) La PBE

La Plateforme Bois-Énergie (PBE) de Nègrepelisse accueille les déchets de bois non-traité (palettes et cagettes essentiellement) issus des 8 déchèteries que le SDD82 a en charge ainsi que du bois forestier issu des coupes de l'ONF, du bois d'élagage et des dosses de la scieries locales. L'objectif est de valoriser du bois de qualité « moindre » non valorisable autrement.

Au total en 2023, la PBE a permis de livrer 2 369 tonnes de plaquettes réparties comme telles dans les différentes chaufferies desservies :

Mairie Labastide Saint-Pierre	44 tonnes
Domaine d'Argoumbat	31 tonnes
Mairie de Genébrières	39 tonnes
Mairie de Monclar-de-Quercy	41 tonnes
Domaine des Barryrous	19 tonnes
Ferme Bexianis	15 tonnes
Four à chaux (fines)	199 tonnes
Mairie de Caylus	49 tonnes
Collège Fragonnard (Nègrepelisse)	17 tonnes
EHPAD de Lafrançaise	149 tonnes
Mairie de Laguépie	80 tonnes
EHPAD de Lauzerte	116 tonnes
Mairie de Penne	28 tonnes
EHPAD de Verdun	140 tonnes
Mairie de Villebrumier	310 tonnes
Nègrepelisse	1 047 tonnes

Tableau 17- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022

	100 mm
	45 mm gravitaire
	45 mm soufflés
	fines

2) L'UTMV

L'Unité de Traitement des Matières de Vidanges située sur la commune de Nègrepelisse fonctionne de manière relativement autonome, des camions cureurs viennent dépoter leur contenu qui subit ensuite un processus de traitement complexe. Les boues issues des fosses passent par un prétraitement aérobique (un bassin d'aération) avant d'être dirigé vers des lits de séchage plantés de roseaux. Les percolâts récupérés en sortie des lits sont traités avant d'être utilisés en irrigation de plantation de bois (peupliers et eucalyptus). Ces plantations de bois servent à alimenter la plateforme bois-énergie basée à Nègrepelisse.

Le responsable est présent sur la structure pour s'occuper de l'exploitation et des éventuels soucis liés à la maintenance électromécanique. En effet, de nombreux indésirables viennent régulièrement bloquer les moteurs : masques chirurgicaux, lingettes nettoyantes, protections menstruelles... Cet

agent s'assure donc du bon fonctionnement du matériel et de la continuité du service sur l'ensemble de la chaîne de traitement des boues.

En 2023, l'UTMV a traité au total 7 991m³ toutes matières de vidange confondues, décomposées comme suit :

FOSES TOUTES EAUX (FTE) FOSSES SEPTIQUES (FS)	4 758 m³
FOSES ETANCHES (FE)	1 971 m³
BOUES DE STEP (siccité mesurée ≤ 7%)	1 262 m³

Tableau 18 - Récapitulatif 2023 des tonnages réceptionnés à l'UTMV

Pour rappel, l'UTMV a une capacité nominative de 11 000 m³ ce qui correspond à 3500 fosses/an. Il reste donc de la capacité d'accueil sur site pour traiter plus de matières. Cependant, le fonctionnement actuel (en sous régime théorique) et sans curage des casiers effectués jusque-là, a permis à l'installation de fonctionner correctement. Les 8 casiers arrivent toutefois progressivement à saturation et devront prochainement être curés. En théorie, chaque casier est supposé être curé et nettoyé tous les 8 ans environ pour un fonctionnement optimal. Il a ainsi été planifié au début du T3 2023, les curages devraient commencer à être réalisés pour éviter l'obstruction due aux quantités de boues séchées accumulées ainsi qu'à leur siccité croissante.